

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

## AVIS PUBLIC


### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-2026 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 12-2022 ET 20-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité :**

QUE lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, le conseil de la municipalité de Val-Brillant a procédé à l'adoption du **règlement 10-2026 remplaçant les règlements 12-2022 et 20-2024 sur la gestion contractuelle.**

QUE le règlement ci haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Val-Brillant situé au 11, rue St-Pierre ouest à Val-Brillant aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À VAL-BRILLANT, CE 29<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

  
Sylvie Gendron, greffière-trésorière